

Compte rendu de séance

Séance du 20 Juin 2016

L'an deux mil seize, le 20 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur LOCHON Martial, Maire

Présents : M. LOCHON Martial, Maire, Mmes : AUGROS Marie-Claude, CHAUVEAU Estelle, DELPEUX Maryvonne, MOREAU Nathalie, MURY Danièle, MM : AUTIN Jean Michel, BENOIST Laurent, DESVEAUX Luc, GOIRAND Jean-Luc, HENRIETTE Rodolphe, LAGOUTTE Christian, MAILLOT Yoland, MASSOT Eric, SABATHIER Jérôme

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LETERRIER Katy à M. HENRIETTE Rodolphe, ZDEBSKI Patricia à M. LOCHON Martial

Absent(s) : Mme CORDONNIER Virginie

Monsieur LAGOUTTE informe que la société FMA n'est que le fournisseur de feux d'artifice et non pas l'organisateur du feu d'artifice.

Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2016 est approuvé puis il est passé à l'ordre du jour :

Ordre du Jour :

- Station d'épuration
- Choix Maître d'œuvre rue d'Hauville
- Médiathèque
- Aménagement foncier
- Travaux
- Procédure cimetière
- Communauté de Communes
- Questions diverses
- Tour de table

I. Station d'épuration :

Monsieur LOCHON informe les membres du Conseil Municipal que le bureau d'étude IRH avance, le géomètre a fait le nécessaire pour faire le plan topographique.

La tranche conditionnelle du marché ICSEO est lancée pour effectuer de nouveaux sondages du sol. Cette tranche conditionnelle s'élève à 4 960€.

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le lancement de la tranche conditionnelle.

Il y a également une obligation de diagnostic amiante.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise TOPO pour un montant de 300.00 € HT.

Les Conseillers Municipaux retiennent à l'unanimité le devis de l'entreprise TOPO pour un montant de 300.00 € HT.

II. Choix Maître d'œuvre rue d'Hauville :

Les travaux d'enfouissement des réseaux de la Rue d'Hauville sont reportés en 2017.

Monsieur LOCHON informe les conseillers que le FDAIC 2016, pour l'enfouissement des réseaux de la rue d'Hauville, accordé est de 25 000 €.

Deux entreprises ont été consultées et Monsieur LOCHON présente les deux devis.

L'entreprise DIF Conception avec un taux de rémunération de 6.70% et l'entreprise EMPEREUR avec un taux de rémunération de 6.39%.

L'entreprise Empereur a été retenue à la majorité (1 abstention) par les membres du Conseil Municipal.

III Médiathèque :

Différentes entreprises doivent intervenir pour la réhabilitation du bâtiment et la création de la médiathèque.

Diagnostic amiante : Monsieur LOCHON présente le devis de l'entreprise TOPO pour un montant de 550.00 € HT et a été retenue à l'unanimité par les Conseillers.

Mission SPS : Deux entreprises ont été consultées et Monsieur LOCHON présente les deux devis.

L'entreprise Veritas pour un montant de 1 600.00 € HT (ajout de différente prestation non comprise dans le devis tel que 200.00 € HT par mois supplémentaire de travaux, 200.00 € HT supplémentaire par lot, 200.00 € HT par vacation non prévue, 250.00 € HT pour changement de coordonnées du client...)

L'entreprise TPF Ingénierie pour un montant de 2 400.00 € HT.

Les membres du Conseil Municipal ont retenu à la majorité (12 pour et 5 abstention), la société TPF Ingénierie pour un montant de 2 400.00 € HT.

Mission bureau de Contrôle :

Trois entreprises ont été consultées et Monsieur LOCHON présente ces devis aux membres du Conseil.

La société SOCOTEC pour un montant de 4 670.00 € HT

La société Veritas pour un montant de 5 075.00 € HT et

La société DEKRA pour un montant de 3 200.00 € HT.

Les membres du Conseil Municipal ont retenu à l'unanimité l'entreprise DEKRA pour un montant de 3 200.00 € HT.

Etude de sols :

Deux entreprises ont été consultées et Monsieur le Maire présente les deux devis.

L'entreprise Sol progrès pour un montant de 3 300.00 € HT.

L'entreprise Ginger CEBTP pour un montant de 1 300.00 € HT.

Les membres du Conseil Municipal ont retenu à l'unanimité l'entreprise Ginger CEBTP pour un montant de 1 300.00 € HT.

Monsieur LOCHON informe les membres du Conseil Municipal que la Commune recevra une subvention du Fonds d'investissement de 80 756 € pour le projet d'acquisition et de réhabilitation de la Médiathèque.

Afin de finaliser la demande de subvention auprès de la DRAC et de la Région, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de procéder aux diverses démarches et aux demandes de subventions nécessaires pour la réhabilitation de la Médiathèque, le mobilier et pour l'informatisation du projet.

IV. Aménagement foncier :

Les parcelles à ce jour commencent à se dessiner, mais la Commune est en attente de plans plus définitifs. Des doléances de reprise ont été envoyées par courrier au Département. (à ce jour la Commune n'a aucune réponse).

Pour information, il y a 16 ha de chemins communaux et sur ces 16ha, 11 ha ont déjà été replacés et 5 ha pourraient constituer une réserve foncière. Ceci permettant de conserver un cheminement piéton, avec des boucles plus importantes.

Il reste différentes choses à mettre en place comme les "tourne à gauche"...

Axéreal demande une modification d'accès sur son site, et le Département pense que la seule possibilité est de créer un rond-point en face de la rue des Peupliers et sur la Rue de Chartres.

Les membres du Conseil Municipal votent à la majorité la prévision de la création d'une réserve foncière (1 abstention) pour la création d'un éventuel rond-point.

V. Travaux :

Monsieur LOCHON donne les différentes informations aux membres du Conseil Municipal sur les subventions accordées dans le cadre du FDAIC 2016.

La subvention demandée pour les jeux d'enfants n'a pas été accordée ainsi que celle pour le cimetière.

En revanche, une subvention de 22 500 € a été accordée pour la réalisation de l'éclairage du stade, une subvention de 25 000 € pour l'enfouissement des réseaux de la rue d'Hauville et une subvention de 2 450 € pour le bureau de la secrétaire de Mairie.

Les travaux de finition entre les rues de la Poste, d'Illiers et d'AFN, sont prévus pour un montant de 9 322 € HT et seront réalisés par l'entreprise Pigeon TP.

Six entreprises ont été consultées pour l'acquisition de deux défibrillateurs ainsi que leurs armoires de protection. Monsieur LOCHON présente ces six devis aux membres du Conseil Municipal.

La société DEFIBTECH pour un montant total de 2 990.80 € HT.

La société SANO ET PHARMA pour un montant total de 3 272.20 € HT.

La société NOVODILLA pour un montant total de 3 398.20 € HT.

La société LACENTRALE MEDICALE pour un montant total de 3 150.00 € HF.

La société SCHILLER pour un montant total de 3 380.00 € HT.

La société SEDI pour un montant total de 3 530.00 € HT.

Les membres du Conseil Municipal ont voté à l'unanimité pour la société DEFIBTECH.

L'acquisition des deux défibrillateurs et des deux armoires représente la somme de 2 990.80€ HT.

VI. Procédure cimetière :

Monsieur LOCHON informe que la consultation pour le relevé de sépultures sera lancée avant la fin des vacances.

VII. Communauté de Communes :

Le SEIPC regroupe 71 communes dont notre Communauté de Communes qui y est représentée par 27 communes, le reste des Communes présentes, c'est Chartres Agglo (sauf Chartres) et Theuville.

La Communauté de Communes "Entre Beauce et Perche" est représentée à 20 %.

L'Agglo souhaite dissoudre le SEIPC et mettre en place une SEM (Société d'économie mixte) au 1er janvier 2017.

Des choix seront à faire pour la Communauté de Communes :

- soit devenir actionnaire de la SEM
- soit créer une régie électrique Communauté de Communes
- soit rejoindre le SDE (Syndicat Départemental Electrique).

Le débat aura lieu à la Communauté de Communes, suivi d'un vote.

Le Choix sera évoqué lors d'un prochain Conseil Municipal.

VIII. Questions diverses :

Monsieur LOCHON informe que la Commission pour l'ADAP a donné un avis favorable à notre dossier présenté.

Monsieur LOCHON interroge les membres du Conseil Municipal sur le transfert de la pharmacie de la

rue de Beauce vers la rue de Chartres. (Le droit de préemption ne sera pas appliqué : 14 contre et 3 abstention).

Monsieur LOCHON lit le courrier envoyé par le club du 3ème âge qui remercie la Mairie pour la subvention qui lui a été octroyée.

Monsieur LOCHON informe que l'inauguration du parc Herblot se fera au 14 juillet, si la famille, installée maintenant en Amérique, confirme bien sa présence.

IX. Tour de table :

Madame MURY donne quelques informations pour la rentrée scolaire 2016-2017.

A l'école primaire, Monsieur ROUSSEAU Hervé sera le nouveau directeur, et aucun changement n'est à prévoir pour les professeurs.

Les TAP se poursuivent tous les lundis et jeudis de 15h à 16h30.

A l'école maternelle, aucun changement dans l'équipe des enseignants et à ce jour les personnes travaillant à temps partiels ne sont pas encore nommées. Lors du Conseil Syndical, il a été décidé de ne pas reconduire les TAP et de revenir à l'ancien système de garderie améliorée et assurée par les ATSEM à la fin de la classe de 15h45 et jusqu'à 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Madame MURY rajoute que les transports scolaires sont désormais assurés en totalité par les transports DELAFOY depuis le départ en retraite de Monsieur HERMELINE.

Monsieur MASSOT demande des informations quant à l'attribution des armoires qui ont été livrées à la Salle des Sports. Des compartiments seront proposés à d'autres associations s'il reste des possibilités après la prise de possession des majorettes et de la gymnastique.

Monsieur MASSOT informe que la Commission des Associations aura lieu le 1er Juillet 2016 et que le forum des Associations se tiendra le 4 septembre 2016 à Bailleau le Pin.

Monsieur HENRIETTE rapporte que Madame LETTERIER a été informée de la dangerosité de la rue de Belleville et de son rond-point qui n'est pas respecté, ainsi que la création d'un passage piéton en face de la gare. Monsieur LOCHON a rencontré la personne concernée pour ces demandes spécifiques.

Séance levée à: 23:05